Image not found or type unknown

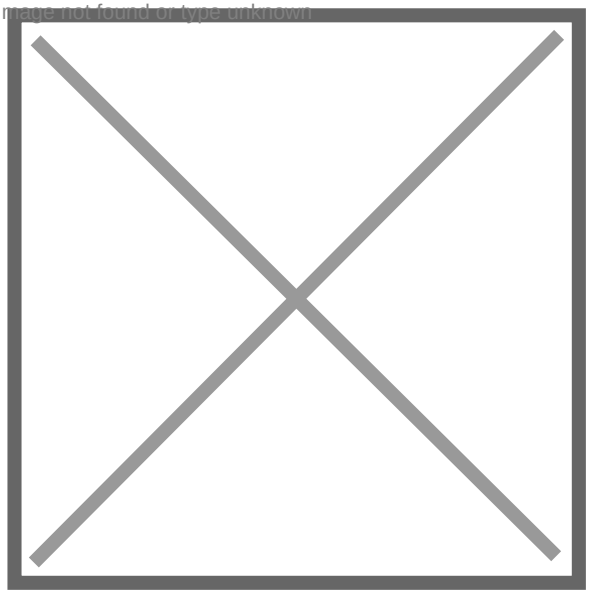

Victime d un accident de la route

Par **Papou33**, le **15/01/2018** à **23:37**

Bonsoir

Le 2/12/2017 j ai était victime d un accident de la circulation en rentrant du travail (j était en moto 50cc)
La voiture m'a coupé la priorité
Dégât corporel (luxation de l épaule droite,fracture du genoux et ligaments sectionnés) suite à cette accident prise de sang et il mon dit que j était positif au THC
je n avais pas consommé depuis 48h
Qu est ce que risque ?
Cordialement

Par **chaber**, le **16/01/2018** à **07:40**

bonjour
[citation] il mon dit que j était positif au THC
je n avais pas consommé depuis 48h [/citation]une consommation régulière peut laisser des traces plusieurs mois après l'arrêt.

[citation]Qu est ce que risque ? [/citation]

sur le plan pénal consultez le site ci-dessous

http://www.experatoo.com/obligations-administratives/conduite-sous-alcool-

stupefiants_22021_1.htm

Sur le plan assurance, il y a déchéance des garanties, hormis la responsabilité civile, (voir conditions générales)

Il vous faudra un avocat pour obtenir le PV d'accident dressé par les forces de l'ordre et effectuer le recours auprès de l'assureur du responsable pour votre indemnisation

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés